



2014 Development Cooperation Forum Ethiopia High-Level Symposium

« Un nouveau partenariat mondial pour le développement au-delà de 2015 »

Siège de la Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie), 6-7 Juin 2013

Aide-mémoire

I. Quel devrait être le rôle du nouveau partenariat mondial pour le développement dans le contexte de l'après-2015?

Adoptée par les dirigeants du monde entier en 2000, la Déclaration du Millénaire a créé un consensus mondial sur une vision commune du développement. Les objectifs de développement arrêtés au niveau international, également connus sous le nom de programme de l'ONU en matière de développement, récapitulent les principaux engagements concernant plusieurs aspects du développement pris lors des conférences et sommets des Nations Unies qui se sont tenus dans les années 90. Les huit objectifs du Millénaire pour le développement – objectifs et cibles assortis de délais axés sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la santé, la préservation de l'environnement et le partenariat mondial pour le développement – ont été définis à la suite du Sommet du Millénaire et font partie intégrante du programme de l'ONU en matière de développement.

Dans la Déclaration, les États Membres sont également convenus de « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ». Comme indiqué dans le Plan de campagne pour l'application de la Déclaration du Millénaire, l'objectif du Millénaire 8, à savoir mettre en place un partenariat mondial pour le développement, est assorti d'indicateurs et de cibles relatifs à l'aide, au commerce, au traitement du problème de la dette et à la facilitation de l'accès aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a affiné les indicateurs de façon à ce qu'ils reflètent mieux les cibles et en permettent un meilleur suivi. L'objectif 8 est aujourd'hui assorti de 6 cibles et de 16 indicateurs. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement créé par le Secrétaire général assure le suivi de ces indicateurs et des engagements supplémentaires pris par les pays développés au cours de la décennie et établit un rapport annuel sur ce sujet.

En 2002, la Déclaration du Millénaire a été complétée par deux documents importants : le Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable. Le Consensus de Monterrey comporte des engagements de politique générale visant à renforcer la gouvernance économique aux plans national et international et des mesures plus ciblées touchant le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD), le commerce et les investissements internationaux, la gestion des dettes

souveraines et le règlement des crises, et les réformes financières internationales. Il établit également qu'il est essentiel de s'attaquer aux problèmes systémiques pour garantir la cohérence des systèmes international, monétaire, financier et commercial au service du développement. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prônait l'adoption de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable inclusives, intégrées, arrêtées et dirigées par les pays eux-mêmes, la promotion de mécanismes visant à mettre au point, transférer et diffuser les technologies respectueuses de l'environnement et le savoir-faire correspondant, et la création et l'adoption volontaire d'indicateurs relatifs au développement durable.

On peut tirer des enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, y compris des éléments repris dans l'objectif 8, qui ont appelé l'attention sur le degré d'exécution des engagements concernant l'aide, le commerce, le traitement du problème de la dette, l'accès aux technologies de l'information et des communications et aux médicaments essentiels, et d'autres formes d'assistance. Avec sa cible relative à l'APD, l'objectif 8 a contribué à un accroissement de 63 % de l'aide fournie à ce titre par les pays du Comité d'aide au développement entre 2000 et 2010. Il a également aidé à rendre plus cohérentes les politiques de développement et mis en lumière les besoins particuliers des pays les plus vulnérables. Cet objectif présentait cependant des lacunes et des faiblesses. Il établissait un paradigme de type donateur-bénéficiaire; il regroupait des engagements disparates énoncés dans la Déclaration; il ne proposait pas un modèle de partenariat de développement équilibré et inclusif, qui s'appuie sur une appropriation et une direction fermes des pays; il ignorait les problèmes liés à la qualité de l'aide; il ne tenait pas suffisamment compte des sources internes et externes de financement du développement autres que l'aide; ses cibles n'étaient pas assez précises et il ne prévoyait pas de système de responsabilisation efficace.

La nécessité de trouver des financements supplémentaires et prévisibles a incité les donateurs à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources internes, utiliser l'aide comme moyen permettant de mobiliser d'autres sources de financement du développement, explorer de nouvelles sources, utiliser les envois de fonds à des fins de développement, surmonter les difficultés liées à l'offre grâce à l'initiative Aide pour le commerce et intensifier les transferts de technologies, notamment ceux visant à créer une économie verte. Parce qu'ils ont connu une plus forte croissance économique et mis en place une meilleure gestion macroéconomique, les pays en développement ont mobilisé davantage de ressources internes, et cette tendance devrait se confirmer si la situation économique internationale est favorable. Si ces autres sources sont devenues plus importantes, l'APD demeure cruciale, surtout pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à la violence, à des conflits, à l'insécurité et à des troubles. Il est donc indispensable que le nouveau partenariat mondial pour le développement renforce les engagements pris en matière d'APD.

Si les objectifs de développement arrêtés au niveau international demeurent l'axe directeur des stratégies internationales de développement, le contexte international dans lequel on s'efforce de les réaliser a radicalement changé depuis 2000, et pas seulement en ce qui concerne l'origine des financements aux fins du développement. Tandis que l'économie mondiale poursuit sa reprise après les crises économique et financière qu'elle a traversées, on assiste à l'émergence d'une économie multipolaire. Les économies du Sud jouent un rôle plus important dans la coopération pour le développement, de même que d'autres intervenants, comme le secteur privé, les organisations philanthropiques, les organisations de la société

civile et les pouvoirs locaux. Dans le même temps, la géographie de la pauvreté a évolué, les inégalités s'accroissent et les défis à relever en matière de développement durable deviennent de plus en plus pressants.

Les premières délibérations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ont donc mis en relief la nécessité d'établir un programme élargi et vraiment mondial – qui fasse intervenir aussi bien les pays en développement que les pays développés et définisse des responsabilités communes mais différenciées pour les partenaires du développement, ceux-ci étant définis de façon plus large. L'examen conjoint de l'ensemble des facteurs évoqués ci-dessus et des enseignements tirés de l'expérience devrait aider à définir l'évolution souhaitable du partenariat mondial pour le développement, celle qui lui permettrait d'appuyer efficacement la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Questions à examiner :

- 1. Quel a été le rôle du partenariat mondial pour le développement et quelle a été son efficacité dans l'exécution de sa mission?*
- 2. Quels enseignements devant orienter le fonctionnement du partenariat mondial pour l'après-2015 peut-on tirer de cette expérience?*
- 3. Comment la transformation du paysage du développement influe-t-elle sur le nouveau partenariat global?*

II. Quels pourraient être la philosophie, les principes et les priorités stratégiques du nouveau partenariat mondial pour le développement après 2015?

En s'appuyant sur les acquis de l'actuel partenariat mondial pour le développement, le nouveau partenariat pourrait mobiliser un soutien politique pour créer un climat propice au développement, susciter la participation massive de diverses parties prenantes et mettre en place un système rigoureux de contrôle et de responsabilisation. Il pourrait aider à mobiliser des ressources financières et autres pour soutenir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, renforcer les capacités et favoriser les transferts de technologies et le partage des connaissances. Il pourrait également faciliter le règlement des problèmes systémiques, renforcer la cohérence entre les politiques d'aide et les autres types de mesures, mettre en relief le rôle des vecteurs de développement et réduire les inégalités.

Depuis son lancement, le programme de développement pour l'après-2015 a pour axe fondamental l'équité et l'égalité pour tous et met constamment l'accent sur la notion de partenariat. La Déclaration du Millénaire énonce des valeurs et principes communs tels que la liberté, l'égalité, la solidarité dans le partage des charges et des bienfaits découlant des défis qui se posent à l'échelle mondiale, la tolérance de la diversité des cultures, des langues et des croyances; le respect de la nature, et le partage des responsabilités en ce qui concerne le développement, la paix et la sécurité à l'échelle de la planète. Ces principes ont été réaffirmés dans le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Document final du Sommet mondial de 2005 et celui du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire.

Un grand nombre de ces principes sont eux-mêmes repris de l'ensemble de 27 principes énoncés dans la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, qui prônent diverses valeurs : ainsi, le principe 1 proclamait que les êtres humains étaient au centre des préoccupations relatives au développement durable; le principe 5 rappelait que la tâche essentielle était l'élimination de la pauvreté; les principes 3 et 4 soulignaient l'importance de l'environnement pour les générations présentes et futures et affirmaient que la protection de l'environnement devait faire partie intégrante du processus de développement et ne pouvait être considérée isolément; le principe 6 posait que la situation et les besoins particuliers des pays en développement devaient se voir accorder une priorité spéciale; et le principe 7 établissait que les États avaient des responsabilités communes mais différenciées. Le modèle de développement sur lequel repose la coopération internationale pour le développement n'a pas encore pleinement intégré le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, comme en témoignent les débats de la Conférence Rio +20 en juin 2012. À l'avenir, il faudra sans doute rapprocher ces deux aspects, de même que les principes fondamentaux qui les sous-tendent.

L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 suggère que, dans tous les cas, ce programme devrait être fondé sur les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les trois principes d'égalité, de protection des droits de l'homme et de durabilité. Tout en saluant la solidité des fondements normatifs sur lesquels repose le programme de développement des Nations Unies, certaines parties prenantes ont appelé de leurs vœux un nouveau partenariat mondial pour le développement qui soit fermement ancré dans les droits de l'homme, qui s'intéresse plus aux problèmes liés à l'équité, notamment à l'égalité des sexes, et qui favorise la participation de l'ensemble des intervenants de façon plus égalitaire. Dans son communiqué de Bali, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a proposé que le nouveau partenariat ait pour noyau dur un partenariat égalitaire de l'ensemble des parties prenantes, qui soit fondé sur l'équité, la durabilité, la solidarité, le respect de l'humanité et le partage des responsabilités en fonction des moyens de chacun.

Comme affirmé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le partenariat mondial pour le développement se distingue des divers multipartenariats mondiaux qui appuient la mise en œuvre de différents aspects du programme de développement des Nations Unies. Avec l'émergence de nouveaux acteurs, les multipartenariats, comme les initiatives « Toutes les femmes, tous les enfants » et « Énergie durable pour tous », n'ont fait que gagner en importance, de même que d'autres formes de réseaux informels. Ces partenariats peuvent renforcer l'action de sensibilisation, mettre au point des solutions ciblées et innovantes, mobiliser des ressources supplémentaires et permettre des gains d'efficacité en aidant les différentes parties prenantes à tirer parti de leurs atouts respectifs. Les débats autour du nouveau partenariat mondial pour le développement sont l'occasion de réfléchir aux points forts et aux lacunes de ces partenariats mondiaux, ainsi qu'à l'univers des partenariats, qui souffrent d'un déficit de gouvernance et de gestion, avec les risques qui en découlent, par exemple le chevauchement des activités et le fait que l'attention et les ressources sont détournées des priorités arrêtées par les pays.

Le décalage qui existe actuellement entre les objectifs définis à l'échelle mondiale et les principes fondamentaux sur lesquels reposent les activités de coopération pour le développement au niveau national est une autre grave source de préoccupation. Un grand nombre de stratégies et programmes de développement

nationaux ne s'inspirent pas suffisamment des principes fondateurs. Ils n'appliquent pas non plus de façon adéquate le principe de l'appropriation et de la direction nationales, pas plus qu'ils ne consacrent le rôle important des acteurs gouvernementaux autres que l'exécutif, de la société civile, des fondations philanthropiques privées, du secteur privé et des pouvoirs locaux dans le processus de développement. En outre, les problèmes systémiques sont souvent omis dans les stratégies nationales.

Questions à examiner :

- 1. Quels devraient être les objectifs du nouveau partenariat mondial pour le développement?*
- 2. Quels principes devraient orienter le nouveau partenariat mondial pour le développement, compte tenu des activités non achevées, des nouvelles difficultés à surmonter et de la diversité croissante des méthodes et des intervenants dans la coopération pour le développement?*
- 3. Quels devraient être les rapports entre le nouveau partenariat mondial pour le développement – et ses buts et principes – et les partenariats pour le développement aux niveaux national et mondial?*

III. Comment un nouveau partenariat mondial pour le développement pourrait-il fonctionner dans la pratique?

Malgré une intensification des activités menées pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire, l'APD a connu, en 2011, une baisse pour la deuxième année consécutive et son montant est de plus en plus négligeable par rapport à d'autres sources de financement. Les perspectives concernant les autres engagements pris dans l'objectif 8 sont aussi peu encourageants et d'aucuns estiment que le soutien politique apporté au partenariat mondial pour le développement est en perte de vitesse. La définition de l'APD fait par ailleurs l'objet d'un débat.

Si l'on veut stimuler une action urgente et concertée, il faudra que la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et du partenariat mondial pour le développement sur lequel ce programme reposerait soit plus participative et plus inclusive que ce ne fut le cas pour les objectifs du Millénaire et s'inspire davantage du modèle adopté pour le Consensus de Monterrey. Les débats en cours au niveau mondial devraient influencer sur la teneur du programme, laquelle contribuera à son tour à déterminer la nature du nouveau partenariat mondial pour le développement et le meilleur moyen d'en assurer la mise en œuvre.

L'expérience acquise lors de la réalisation de l'objectif 8 a montré qu'en matière de développement durable, les résultats dépendaient tout autant de la qualité que de la quantité de l'aide fournie, ainsi que du processus de développement. Aussi le nouveau partenariat mondial pour le développement devrait-il mettre davantage l'accent sur le processus de développement lui-même, y compris son caractère inclusif et participatif. Il devrait pouvoir mobiliser la participation active des différentes parties prenantes et préconiser et faciliter l'adoption de méthodes de travail, telles que les examens des progrès accomplis, les échanges sur les mesures à prendre et l'établissement de liens cohérents avec d'autres processus mondiaux et des activités nationales et infranationales.

Dans les conclusions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, il a en outre été proposé d'élaborer un cadre permettant un suivi plus rigoureux de la qualité de l'aide fournie. En conséquence, les décideurs souhaiteront peut-être déterminer dans quelle mesure les considérations sur l'efficacité opérationnelle du développement, y compris celles émises par le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, devraient être prises en compte dans le nouveau partenariat mondial pour le développement.

Pour inciter les différents groupes d'acteurs du développement à coopérer au nouveau partenariat mondial pour le développement, il sera essentiel de passer du partenariat actuel fondé sur le modèle donateur-bénéficiaire à un type de partenariat où la participation des partenaires du développement est plus équitable. L'une des principales difficultés à cet égard consistera à concevoir un nouveau partenariat fournissant un cadre normatif solide tout en tenant compte des rôles, responsabilités et capacités des différents acteurs. Ce partenariat devra aussi être suffisamment souple pour que les différentes parties prenantes puissent tirer avantage de leurs atouts respectifs.

Les donateurs traditionnels demeurent les principales sources de financement du développement, surtout pour les pays les moins avancés, mais les partenaires du Sud, les parlements, les administrations locales, la société civile et les fondations philanthropiques privées jouent un rôle de plus en plus important. Les parlementaires exercent de plus en plus leur fonction de contrôle sur les budgets nationaux; les partenaires du Sud collaborent désormais pour trouver des moyens d'accroître l'impact de la coopération Sud-Sud en matière de développement et définir leur rôle dans le contexte de l'après-2015, tout en soulignant que leur action vient compléter et non remplacer la coopération traditionnelle. Les administrations locales ont joué un rôle essentiel dans la promotion de la décentralisation de la coopération pour le développement; les organisations de la société civile ont, pour leur part, renforcé leur rôle critique dans la mise en œuvre, tant par leurs activités de plaidoyer que par leur présence au niveau local. Quant aux organisations philanthropiques, elles s'efforcent de plus en plus de déterminer comment tirer le meilleur parti de leurs avantages comparatifs (prise de risques, innovations et investissements stratégiques) dans le contexte de l'après-2015. Le secteur privé a également amélioré sa contribution en consacrant de plus en plus des compétences spécialisées aux fins du développement.

Alors que de nouveaux secteurs et de nouveaux acteurs apparaissent dans les partenariats mondiaux, il devient de plus en plus difficile d'assurer une cohérence entre acteurs et partenaires. Selon des estimations récentes, on compte actuellement 126 organismes de développement bilatéraux au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 23 donateurs n'appartenant pas au CAD et 263 organismes d'aide multilatérale. La prolifération des acteurs et des formes de coopération pour le développement a accentué la fragmentation de l'aide, rendant sa gestion plus complexe et plus coûteuse, en particulier pour les pays disposant d'une capacité administrative déjà réduite. Depuis 2007, la valeur moyenne par projet de l'APD accordée par le CAD a accusé un net recul. Dans le même temps, le nombre de projets n'a cessé d'augmenter avec des coûts de transaction considérables.

L'actuel partenariat mondial pour le développement est décevant car il ne parvient pas à assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'aide au développement et les autres types de mesures ni à apporter des solutions aux

problèmes systémiques, deux conditions pourtant essentielles à la création d'un environnement international favorable. Afin de tirer le meilleur parti de l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles stratégies, le nouveau partenariat mondial pour le développement devra mettre plus efficacement l'accent sur le renforcement de la cohérence des politiques de développement et le règlement des problèmes systémiques.

Questions à examiner :

1. *Quels éléments et méthodes de travail devraient être intégrés dans le nouveau partenariat mondial pour le développement afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre du programme de développement mondial pour l'après-2015?*

2. *Comment ce partenariat mondial pour le développement devrait-il fonctionner dans la pratique, aux différents niveaux? Comment inciter les différents acteurs à s'impliquer?*

3. *Quels pourraient être les problèmes à régler et les possibilités à exploiter lors de l'examen des rôles et responsabilités des différents intervenants dans le nouveau partenariat mondial pour le développement?*

IV. Quel rôle un système de suivi et de responsabilisation plus rigoureux pourrait-il jouer dans le nouveau partenariat mondial pour le développement?

Pour être en phase avec le monde actuel, un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 doit reposer sur un système de suivi et de responsabilisation solide et efficace. Le succès d'un tel programme dépendra des progrès réalisés dans l'obtention des résultats qu'il définit, y compris par un renforcement du système de suivi et de responsabilisation pour : a) le programme de développement pour l'après-2015 dans son ensemble; b) le nouveau partenariat mondial pour le développement adopté au niveau intergouvernemental sur lequel reposera le programme; c) les multipartenariats mondiaux qui le compléteront, en appuyant sa mise en œuvre dans des domaines ou secteurs particuliers; et d) des partenariats au niveau national, qui facilitent la réalisation des objectifs généraux arrêtés dans les stratégies nationales de développement.

Alors que les objectifs du Millénaire ont été conçus comme des critères permettant d'évaluer les résultats obtenus par les gouvernements eu égard aux engagements pris pour mettre fin à la pauvreté, l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement prend également en considération d'autres engagements essentiels énoncés dans les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Malgré la tenue de nombreuses conférences mondiales au fil des ans, il subsiste un grand flou quant au montant des financements engagés et aux politiques appliquées pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire. On a souvent fait indirectement référence à ces objectifs en ces occasions, à l'exception notable de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010. Il n'est pas non plus clairement établi si les engagements, notamment ceux pris dans le cadre d'initiatives et de groupes de travail spéciaux, étaient des engagements supplémentaires et s'ils ont été effectivement tenus.

L'objectif 8 est avant tout un cadre de suivi plutôt qu'un outil visant à faciliter l'exécution des engagements qui y sont énoncés. L'attention du public se porte désormais plus sur la promotion de partenariats efficaces misant sur la direction nationale pour assurer l'efficacité de l'APD et de son impact sur la réduction de la pauvreté – élément clef du Consensus de Monterrey. Cet appel à la responsabilisation mutuelle entre fournisseurs d'aide et pays de programme, l'un des cinq principes relatifs à l'efficacité de l'aide, a été réaffirmé par la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010. Les partenaires du Sud et les acteurs non étatiques sont également convenus de la nécessité de renforcer la responsabilité dans les partenariats de développement.

Le cadre de mise en œuvre intégrée, qui enregistre et suit les engagements à la fois financiers et politiques pris en faveur des objectifs du Millénaire, réunit toutes les informations existantes sur les engagements souscrits par les différents acteurs. Les rapports du Groupe de réflexion sur les retards pris dans la réalisation des OMD couvrent un plus grand nombre de partenaires et de sources de financement innovantes.

Les initiatives ponctuelles de responsabilisation portant sur certains objectifs et concernant des partenariats verticaux et multipartites au niveau mondial n'ont pas toutes permis de réaliser beaucoup plus de progrès. Il y aurait tout intérêt à examiner les enseignements tirés de ces expériences, tels qu'ils sont décrits, par exemple, dans les rapports annuels de qualité établis par un groupe d'experts indépendants dans le cadre du projet « Compte à rebours vers 2015 », qui examinent un ensemble restreint d'indicateurs précis sur la santé maternelle, infantile et juvénile. Parmi les autres expériences couronnées de succès, il convient de citer le Partenariat international pour la santé, qui étudie les principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé.

La portée de l'examen des progrès accomplis dans le cadre du nouveau partenariat mondial pour le développement dépendra du contenu du programme de développement pour l'après-2015 et de la nouvelle composition des flux financiers mondiaux en faveur du développement. Il importera de déterminer s'il est possible d'étudier toutes les questions concernées, qu'il s'agisse du commerce, de la dette, de l'accès aux marchés ou de l'aide, et comment procéder. Il faudra aussi décider si les examens des progrès accomplis doivent indiquer dans le détail les contributions de chacun des acteurs ou groupes d'acteurs afin de les responsabiliser encore plus et de quelle manière ces examens peuvent bénéficier du programme tendant à assurer l'efficacité de l'aide au développement et des délibérations sur la qualité de la coopération pour le développement.

Les délibérations des organes intergouvernementaux sur le programme de développement pour l'après-2015 peuvent tirer profit notamment des enseignements suivants tirés de la mise en œuvre de systèmes mondiaux et nationaux de suivi et de responsabilisation :

i. *Absence de direction nationale.* Bien que les avantages d'une forte responsabilisation *mutuelle* entre fournisseurs et bénéficiaire de la coopération en matière de développement soient de mieux en mieux connus et malgré les mesures prises pour aider les pays à formuler et à mettre en œuvre un programme commun en faveur d'une aide plus prévisible et plus transparente, le rôle du pays dans la direction de ces opérations et les progrès dans la mise en place de systèmes efficaces d'établissement de rapports axés sur les résultats restent limités. Les fournisseurs continuent de contrôler les mécanismes de responsabilisation mutuelle alors qu'il

revient principalement aux pays bénéficiaires de rendre compte des mesures prises en ce sens.

ii. *Difficultés de mise en œuvre.* Les facteurs favorisant l'application du principe de responsabilité sont bien connus¹. Ils peuvent aider à faire pression sur les pairs et à modifier les comportements sur le terrain. Toutefois, les parties prenantes qui souhaiteraient s'impliquer véritablement aux niveaux technique et politique ne disposent pas toujours des capacités voulues. Le seul suivi ne permet pas de remédier au problème du non-respect des engagements pris. Pour faire en sorte que ces engagements soient tenus, il faut renforcer l'efficacité du système de responsabilisation essentiellement grâce à la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental souple mais solide capable de mobiliser un soutien politique.

iii. *Responsabilité mondiale indépendante.* Le Secrétaire général a déclaré que le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, la Conférence de suivi du financement du développement et le rapport à l'Assemblée générale sur la stratégie de financement du développement durable seraient, pour les parties prenantes, autant d'occasions de remodeler le partenariat mondial pour le développement. Tout mécanisme mondial destiné à examiner le nouveau partenariat mondial pour le développement doit faire autorité, fonctionner de manière autonome et fournir des directives aux intervenants nationaux, notamment aux parties prenantes autres que l'exécutif participant à l'examen de la mise en œuvre sur le terrain. Un tel mécanisme devrait également être bien placé pour assurer la cohérence des différentes activités de suivi. En tant que principal responsable de l'examen des progrès réalisés dans l'élaboration d'un partenariat mondial pour le développement et source d'information fiable pour les questions de responsabilisation mutuelle, le Forum pour la coopération en matière de développement peut jouer ce rôle qui compléterait celui de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social portant sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

iv. *Simplification des pratiques au niveau national.* Les faits montrent que le suivi et la responsabilisation doivent s'appuyer sur les données recueillies périodiquement par les pays et être complétées par d'autres sources indépendantes d'informations qualitatives, notamment les organisations de la société civile et les parlements. La participation volontaire devrait être ouverte à tous les types de prestataires et de partenaires qui devraient aussi avoir la possibilité de participer à plus d'un examen des progrès réalisés, conçus de manière à tenir compte des caractéristiques spécifiques d'un partenariat. Les pays de programme auront besoin de capacités accrues pour ce faire.

v. *Financement du développement durable.* Pour plus de simplicité, il faudra peut-être intégrer l'examen des progrès réalisés en matière de financement du développement durable dans les cadres de résultats et les politiques de partenariat à l'échelon national, avec la participation de toutes les parties prenantes intéressées. Certaines politiques de partenariat visent à renforcer la cohérence des orientations en matière de développement dans des domaines tels que le commerce, l'allègement

¹ Les études sur la responsabilisation mutuelle réalisées périodiquement pour le Forum pour la coopération en matière de développement ont permis de dégager plus clairement ces facteurs, et notamment les suivants : les concertations de haut niveau sur les politiques à adopter, les politiques en matière d'aide ou de partenariat, les cadres de résultats fixant des objectifs pour chaque fournisseur d'aide et l'existence d'informations à jour sur un grand nombre d'aspects de la coopération pour le développement.

de la dette, l'agriculture et la technologie. Les stratégies nationales en faveur du développement durable et les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques se superposent souvent aux stratégies de développement au lieu d'y être intégrées. Par ailleurs, les conseils nationaux et les groupes consultatifs de parties prenantes doivent mieux contribuer aux activités de gestion et de coordination de la coopération pour le développement au niveau national.

Questions à examiner :

1. Comment examiner efficacement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble du programme de développement pour l'après-2015, y compris ceux réalisés par les multipartenariats mondiaux et les partenariats de développement au niveau national?

2. Quelles seraient la portée et les principales caractéristiques d'un système de suivi et de responsabilisation efficace du nouveau partenariat mondial pour le développement sur lequel reposerait le programme de développement pour l'après-2015?

3. Quels enseignements tirer des mesures prises précédemment pour renforcer le suivi et la responsabilisation au niveau national aux fins de l'exécution des engagements pris en matière de développement?